

Conseil d'établissement

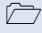

Réunion 2023-2024-05

Date : Le mardi 16 avril 2024
Heure : À 19 h
Endroit : Salon du personnel de l'école des Écrivains

Procès-verbal

Personnes présentes :

Mesdames Catherine Bégin, Marie-Ève Côté, Christine Pinard, Nathalie Duchesne, Marie-Hélène Roy, Nancy Flamand, Valérie Demers, Nadine Vézina, Geneviève Fortin-Boudreault, Messieurs Sylvain Bilodeau et Rainaldo Bertolini.

| |
|--|
| 1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM |
| M. Bilodeau salue les membres et vérifie le quorum. |
| 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  |
| M. Bilodeau fait la lecture de l'ordre du jour et demande aux membres s'ils souhaitent faire des ajouts ou des corrections à celui-ci. Mme Fortin-Boudreault demande l'ajout du point communication école-parents et M. Bilodeau un point sur la consultation des élèves. |
| Mme Marie-Ève Côté propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout des deux points proposés. |
| Adopté à l'unanimité CE: -23-24/37 |
| 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MARS 2024  |
| M. Bilodeau s'assure auprès des membres que le procès-verbal est conforme aux échanges. Mme Fortin-Boudreault identifie deux coquilles à corriger dans le procès-verbal, dont une erreur dans le nom et le terme libellé à corriger au point 6.2. |
| Mme Christine Pinard propose l'adoption du procès-verbal avec les modifications proposées. |
| Adopté à l'unanimité CE: -23-24/38 |
| 4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 19 MARS 2024 |
| Mme Bégin fait les suivis suivants : |
| Les membres de l'équipe n'ont pas de besoins spécifiques pour des achats de matériel ou des événements spéciaux. En effet, le contexte budgétaire favorable permet de répondre aux besoins. L'équipe propose plutôt de garder les sommes dans le budget du conseil d'établissement étant donné qu'il est protégé et pourra être utilisé dans l'avenir pour répondre à de nouveaux besoins s'il y a lieu. |

Les demandes de corrections ont été faites dans le projet éducatif et le programme d'activités du service de garde. Les documents ont été approuvés par courriel. Les balises des frais chargées aux parents ont été reformulées selon les propositions des membres. Ces derniers ont reçu par courriel la version amendée. Les membres confirment que le tout est conforme.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public présent

6. POINTS DE DÉCISION OU DE CONSULTATION

6.1 Règles de fonctionnement au service de garde

Mme Bégin présente le document. Aucun changement n'a été fait par rapport à celui de l'année en cours. Seuls les taux fixés par le ministère demeurent sujets à changement en respect des directives données s'il y a lieu. D'ailleurs les coûts à l'heure devraient être de 3,05 \$ et non pas 3 \$. Il est important de noter que les coûts sont calculés pour 5 heures en journée de classe et 10 heures pour les journées pédagogiques, et ce, malgré une ouverture de 11 heures. Le ministère finance le service à cette hauteur et les utilisateurs pourraient être facturés en cas d'utilisation au-delà du financement.

Mme Nathalie Duchesne propose l'approbation des règles de fonctionnement au service de garde avec les corrections et précisions apportées.

Approuvé à l'unanimité

CE: -23-24/39

6.2 Fermeture du service de garde en juin et ouverture en août 2024

Cette année encore, l'école recevra le camp de jour de Duberger-Les Saules. On propose de fermer le service garde le mercredi 26 juin 2024 pour permettre le rangement de nos locaux du service de garde et l'installation du PVE qui débutera le lundi suivant. Nous proposons d'ouvrir le service de garde le lundi 26 août 2024 afin de permettre le travail d'équipe entre les enseignants et les éducateurs du service de garde. Les éducateurs pourront préparer les locaux et l'accueil des élèves à l'ouverture de l'école, soit le jeudi 22 août 2024.

Mme Marie-Hélène Roy propose l'approbation du calendrier du service de garde tel que proposé.

Approuvé à l'unanimité

CE: -23-24/40

6.3 Consultation au sujet des sorties au service de garde lors des journées pédagogiques

Mme Flamand questionne les parents du conseil d'établissement afin de connaître les besoins et préférences pour les activités lors des journées pédagogiques. Elle mentionne les coûts importants associés aux sorties, mais souhaite respecter les intérêts des parents pour des activités externes. Il est proposé de continuer à faire une planification avec un nombre limité de sorties. Les élèves et les parents apprécient les journées pédagogiques organisées par l'équipe du service de garde à l'intérieur des murs de l'établissement.

Mme Fortin-Boudreault recommande une planification similaire à celle de cette année en termes de journée à l'école et de sorties lors des journées pédagogiques.

Approuvé à l'unanimité

CE: -23-24/41

6.4 Politique d'encadrement des élèves et mesures de sécurité

Une modification est apportée au sujet des collations au point 4 afin de respecter les nouvelles recommandations santé. Le reste de la politique demeure la même. Elle sera révisée l'an prochain et le volet apprentissage des comportements attendus et leurs valorisations seront inclus dans le prochain code de vie.

Mme Valérie Demers propose l'approbation de la politique d'encadrement avec la correction au niveau des collations.

Approuvé à l'unanimité

CE: -23-24/42

6.5 Rentrée progressive au préscolaire et en adaptation scolaire

Mme Bégin présente les calendriers pour la rentrée progressive au préscolaire et en adaptation scolaire. Une demi-journée par demi-groupe en maternelle suivi d'une journée complète sur deux ensuite. Tous les élèves en classe selon l'horaire régulier à la 4^e journée.

En adaptation scolaire, la première journée de classe est transformée en accueil individuel, suivi de deux jours d'entrée progressive en demi-journée au primaire et de trois demi-journées au préscolaire.

Monsieur Rainaldo Bertolini propose le calendrier de rentrée progressive au préscolaire et en adaptation scolaire.

Approuvé à l'unanimité

CE: -23-24/43

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 Portrait de la clientèle prévisionnelle 2024-2025

Mme Bégin confirme le maintien du nombre de groupes au primaire et en adaptation scolaire. Nous aurons deux classes de maternelle 5 ans et un groupe de maternelle 4 ans.

7.2 Formation obligatoire des membres au conseil d'établissement @ [Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec](#)

Aucune question des membres.

7.3 Mot de la responsable du service de garde

Le CSSC demande au service de garde de mettre en place un protocole d'encadrement pour la surveillance afin de structurer les démarches de recherche en cas d'élèves manquants. Le document sera déposé au prochain conseil d'établissement.

7.4 Mot de la direction

Dans le cadre de la semaine du bénévolat, Mme Bégin remet un sac à l'effigie de l'école, aux parents pour les remercier de leur implication.

7.5 Mot de la présidence

Aucun point.

7.6 Mot du représentant au comité de parents

Sujets discutés :

- 50^e anniversaire de la Fédération des comités de parents
- Transition primaire/secondaire
- Bons coups du comité de Québec, plusieurs bonnes idées
- Projet de loi pour le sport-étude à venir

8. AUTRES POINTS

8.1 Communication école-parent

Mme Fortin-Boudreault se questionne sur la façon de faire sur les communiqués reçus concernant le comportement des enfants du 3^e cycle. Des explications sont données et des corrections seront apportées dans le futur, au besoin, pour que ce soit plus acceptable dans la façon de faire.

8.2 Consultation des élèves

C'est la responsabilité du CÉ de consulter les élèves de l'école au moins une fois par année. M. Bilodeau demande aux membres si des objets de consultation sont proposés. Mme Bégin suggère de sonder les élèves sur les règles de conduite en prévision de leur révision. Si les membres ont des idées sur d'autres sujets ou de modalités de consultation, les transmettre à Mme Bégin d'ici la prochaine rencontre.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 14 mai 2024 à l'école des Écrivains.

Monsieur Sylvain Bilodeau propose l'adoption de la date pour la prochaine rencontre.

Adopté à l'unanimité

CE: -23-24/44

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nancy Flamand propose la levée de la rencontre à 20 h 25.

Approuvé à l'unanimité

CE: -23-24/45

Nancy Flamand, secrétaire